



Règlement 14eme Trail de la Barousse

15-16-17 mai 2026

Article 1 : Organisation

L'association Barousse Oxy, association loi 1901 enregistrée le 19/07/2017 à la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre sous le numéro W652001661 organise le 14eme Trail de la Barousse des 15-16-17 mai 2026.

Article 2 : Epreuves

Le Trail de la Barousse est un évènement comprenant 7 courses de type trail en moyenne et haute montagne.

Kv Didier Bellan :

le vendredi 15 mai 2026 :

Distance de 2.5 kms pour 980m d+ au départ de Sost (65370) dès 17h00.

Casse-croute inclus après la course à la salle des fêtes du village.

Course chronométrée et classée en « contre la montre ».

Son nombre de participants est limité.

Le temps sera arrondi à la seconde supérieure, en cas d'égalité de temps, il ne sera pas procédé à un départage.

Les Trails :

Courses en semi autonomie exigeantes.

L'ensemble des départs/arrivées se feront aux chalets de St Nérée à Ferrere 65370.

le samedi 16 mai 2026 :

- **Trail du Tourroc 44km 3 100m d+** départ à 7h00

Passage sur les communes de Bareilles, Bourg d'oeuil, Ferrere, Jezeau, Nistos, Ourde, Sacoué et Sarrancolin.

5 ravitaillements :

Km 6 à la grange Vayssière

Km 14 piste du Mérac

Km 20 piste d'Iglataere

Km 30 piste du Mont Né

Km 37 piste du Pin

2 barrières horaire soit :

Km 20 à 11h30 au ravitaillement de la piste d'Iglataere

Km 37 à 15h30 au ravitaillement de la piste du Pin

- **Trail Le Robuste 25km 1 700m d+** départ à 9h00

Passage sur les communes de Ferrere, Nistos, Ourde, Sacoué et Sarrancolin.

3 ravitaillements :

- Km 6 à la grange Vayssière
- Km 14 piste du Mont Mérac
- Km 20 piste d'Iglataere

1 barrière horaire soit :

Km 20 à 14h00 au ravitaillement de la piste d'Iglataere.

- **Trail le petit Hardu 16km 1 100m d+** départ à 10h30

Passage sur la commune de Ferrere.

2 ravitaillements :

- Km 7 aire de l'artigue de Salabe
- Km 11 piste d'Iglataere

1 barrière horaire soit :

Km 7 à 13h00 au ravitaillement de l'artigue de Salabe.

Le dimanche 17 mai 2026 :

Courses en semi autonomie exigeantes.

L'ensemble des départs/arrivées se feront aux chalets de St Nérée à Ferrere 65370.

- **Trail des Résistants 44km 2 900m d+** départ à 7h00

Passage sur les communes de Bachos, Esbareich, Ferrere, Lege, Signac et Sost.

7 ravitaillements

- Km 8 salle des fêtes de Sost
- Km 13 piste de Hourmigué
- Km 18 à l'Estiouère
- Km 26 piste de Hourg Aiges
- Km 34 salle des fêtes de Sost
- Km 37 village d'Esbareich
- Km 40 village Ferrere

2 barrières horaire soit :

- Km 22 à 12h00 piste de Hourdouch
- Km 34 à 14h30 à la salle des fêtes de Sost

- **Trail du Gouhouroun 28km 1 000m d+** départ à 9h00

Passage sur les communes de Antichan, Cazarilh, Esbareich, Ferrere, Gembrie, Mauléon-Barousse, Ourde, Thebe et Troubat.

5 ravitaillements

- Km 7 village d'Esbareich
- Km 13 Falaise de Troubat
- Km 16 village de Gembrie
- Km 22 village de Ourde
- Km 25 village de Ferrere

1 barrière horaire soit :

Km 16 à 13h15 au ravitaillement du village de Gembrie.

- **Trail du Lacquet 15km 600m d+** départ à 10h30

Passage sur les communes de Ferrere et Esbareich.

2 ravitaillements

Km 7 au village d'Esbareich

Km 10 au village de Ferrere

Pas de barrière horaire.

Article 3 : les défis de la Barousse

3 jours de courses pour 3 défis :

- **Défi Cerf soit Kv + 2 x 44 km pour 90 km et 7 000m d+**
Soit le cumul sur le we des 3 épreuves chronométrées et classées
Vendredi le Kv
Samedi le Trail le Tourroc
Dimanche le Trail les Résistants

- **Défi Biche soit Kv + 2 x 25 km pour 55 km et 4 000m d+**
Soit le cumul sur le we de 3 épreuves chronométrées et classées
Vendredi le Kv
Samedi le Trail le Robuste
Dimanche le Trail le Gouhouroun

- **Défi faon soit 2 x 15 km + Kv pour 34 km et 2 700m d+**
Soit le cumul sur le we de 3 épreuves chronométrées et classées
Vendredi le Kv
Samedi le Trail le Petit Hardu
Dimanche le Trail du Lacquet

Un classement sera réalisé en cumulant les 3 temps de courses.

Seront récompensés les trois premiers, scratch masculin et féminin de chacun des défis le dimanche 17 mai 2026 sur le site d'arrivées à 15h00.

Toute disqualification sur l'une des épreuves ne sera pas éliminatoire pour la course suivante mais annulera le classement du participant sur le défi.

Article 4 : Challenge entreprise/ Challenge club

Afin d'intégrer le challenge, il faut constituer des équipes de minimum 3 coureurs participants à la même compétition.

Lors de l'inscription chacun des participants devra spécifier participer au challenge et indiquer le nom de l'équipe.

A l'issue de la participation, Il sera calculé la vitesse de course de ladite équipe.

L'entreprise ou le club ayant effectué le meilleur chrono sera récompensé.

Le challenge s'applique sur chacune des 7 courses.

Article 5 : Semi autonomie

Le principe de semi autonomie est la règle sur l'ensemble des parcours trail et Kv.

Cela consiste à être autonome entre deux points de ravitaillement au niveau hydrique, alimentaire et sécurité (adaptation aux conditions météorologiques, problèmes physique, blessures...).

Chaque coureur doit se munir de l'intégralité du matériel obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, cf article matériel obligatoire.

Plusieurs points de ravitaillement sont proposés tout au long des parcours, cf article 2, le coureur doit veiller à disposer des quantités d'eau et d'aliments nécessaires entre deux points de ravitaillement.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible auront accès aux postes de ravitaillement.

Article 6 : Les animations

Les animations se dérouleront le samedi 16 mai 2026 depuis le site des chalets de Saint Nérée à Ferrere.

Non classées, non chronométrées :

Randonnée gourmande 12km 550m d+ départ à 10h35

Parcours sur la commune de Ferrere.

Il sera prévu 2 ravitaillements gourmands à Saube, à l'Artigue de Salabe.

Gratuite pour les enfants de – de 12ans.

Le relais enfant/parent sur le site des chalets de Saint Nérée à 15h30

Animation ouverte à tous dès 3 ans- Animation non classée, non chronométrée.

Parcours sur une boucle de 400m au sein du parc des Chalets de Saint Nérée.

La 1ere boucle est réalisée par l'enfant qui passe le relais pour les 2 suivantes au parent puis la 4eme est réalisée par le binôme.

Il pourra être proposé plusieurs départs en fonction du nombre d'équipes inscrites et de l'âge des enfants.

Inscription gratuite sur la plateforme Pyrénées chrono et sur place.

L'organisation se décharge de toutes responsabilités en cas de blessure.

Classée et chronométrée :

Canitrail 12km 600m d+ à 7h30 le samedi 16 mai 2026.

Se référer au règlement diffusé sur la page de la FFSLC dédié à cette course au règlement spécifique <https://courses.ffslc.com/calendrar>

Barousse Oxy n'est pas l'organisateur de cette épreuve, la Trail de la Barousse est l'évènement d'accueil.

Article 7 : Validation de l'inscription

Pour valider l'inscription, le coureur devra fournir un PPS délivré par la Ffa ou la licence Ffa, en cours de validité à la date de la manifestation.

Il est important que le coureur qui s'inscrit soit conscient des difficultés des parcours et des conditions qu'il peut rencontrer sur le terrain, la participation aux épreuves nécessite une bonne préparation physique, une bonne connaissance de la montagne ainsi qu'une capacité d'autonomie afin de l'aider dans la réussite de cette épreuve.

Article 8 : Retraits des dossards

Une pièce d'identité devra être présentée lors du retrait du dossard.

Il est possible de retirer le dossard d'une tierce personne sur présentation de son document de retrait, soit le QR code attribué par Pyrénées-chrono lors de la validation de l'inscription et de sa pièce d'identité.

Pour le KV et les défis :

vendredi 15 mai dès 15h00 à la mairie de Sost

Pour les trails aux chalets de Saint Nérée :

vendredi 15 mai de 15h00 à 19h30

samedi 16 mai de 6h00 à 10h30 puis de 17h00 à 19h00

dimanche 17 mai de 6h00 à 10h30

Le dossard devra être visible durant toute la durée de la course, disposé sur la poitrine ou le ventre.

Article 9 : Inscriptions

Les inscriptions, défis inclus, sont limitées à :

250 pour le KV Didier Bellan (220 pour les défis – 30 hors défis)
350 pour le Trail du Tourroc (100 pour le défi cerf – 250 hors défi)
250 pour le Trail des Résistants (100 pour le défi cerf – 150 hors défi)
350 pour le Trail le Robuste (80 pour le défi biche – 270 hors défi)
340 pour le Trail du Gouhouroun (80 pour le défi biche – 240 hors défi)
230 pour le Trail le petit Hardu (40 pour le défi faon – 190 hors défi)
230 pour le Trail du Lacquet (40 pour le défi faon – 190 hors défi)

100 pour la randonnée

70 pour le canitrail

50 pour le relais enfant/parent

Elles se font sur le site <https://pyreneeschrono.fr/>

du lundi 15 décembre 2025 à 18h00 jusqu'au vendredi 30 avril 2026 minuit.

Article 10 : les catégories

La participation aux courses est ouverte à toute personne dans le respect de la réglementation Ffa, soit :

Kv à partir de junior soit 18 ans et plus

Trail du Tourroc - des Résistants à partir de la catégorie espoir soit 20 ans et plus

Trail le Robuste - le Gouhouroun à partir de la catégorie espoir soit 20 ans et plus

Trail le petit Hardu à partir de la catégorie espoir soit 20 ans et plus

Trail le Lacquet à partir de la catégorie junior soit 18 ans et plus

Article 11 : Tarifs

Kv Didier Bellan - casse-croute inclus : 20€

Trails le Tourroc et les résistants :

du 15/12/2025 au 30/03/26 50€

à partir du 01/04/2026 60€

Trails le Robuste et le Gouhouroun :

du 15/12/2025 au 30/03/2026 31€

à partir du 01/04/2025 40€

Trails le petit Hardu et le Lacquet :

du 15/12/2025 au 30/03/2026 22€

à partir du 01/04/2026 27€

Le défi cerf : 105€

Le défi biche : 70€

Le défi faon : 50€

La randonnée gourmande : 10€ pour les adultes et les enfants de 12 ans et plus.

Le relais enfant/parent : animation gratuite.

Article 12 : Echange ou annulation d'une inscription

Après validation d'une inscription, il sera possible de demander à l'organisation par mail, barousseoxy@orange.fr, un changement de format de course au plus tard le 20 avril 2026.

Pour un changement sur une course inférieure, sous réserve de place disponible, il n'y aura pas de remboursement de trop perçu.

Pour un changement sur une course supérieure, sous réserve de place disponible, la différence de tarif sera à la charge du coureur.

Aucun échange de dossard non validé par l'organisation et NJuko n'est possible.

Il est formellement interdit de courir sous l'identité d'une autre personne.

En cas d'annulation de participation, aucun remboursement des droits d'engagement ne pourra être effectué.

Article 13 : Matériel obligatoire

Tout participant devra posséder le matériel obligatoire pendant toute la durée de la course.

À tout moment, des contrôles pourront être effectués par l'organisation afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de la course, le coureur a obligation de se soumettre à ces contrôles sous peine d'exclusion de la course.

L'équipement requis, sur les parcours Le Tourroc, Les Résistants, Le Robuste et Le Gouhouroun qui sont des épreuves se déroulant sur des itinéraires de montagne, est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux trails édités par la Ffa.

Parcours du Tourroc, des Résistants, du Robuste et du Gouhouroun

Matériel obligatoire

Trace gpx chargée

- Téléphone portable chargé
- Réserve d'eau de 1,5 litre minimum
- Eco tasse ou gobelet réutilisable
- Une réserve alimentaire suffisante pour relier les points de ravitaillement
- Veste goretex
- Couverture de survie
- Sifflet

Parcours du petit Hardu et du lacquet

Matériel obligatoire

- Téléphone portable chargé
- Réserve d'eau de 500ml minimum.
- Eco tasse ou gobelet réutilisable.
- Veste de pluie en fonction des conditions météo.

Parcours du Kv Didier Bellan

Matériel obligatoire

- Lampe frontale
- Trace gpx chargée
- Vêtement goretex
- Téléphone
- Eco tasse

En fonction des conditions météorologiques, le matériel obligatoire pourra être complété, il comprendra :

- bonnet
- casquette
- gants
- vêtements chauds manches longues
- pantalon ou collant long

Les bâtons sont autorisés et fortement conseillés.

Article 14 : Sécurité

Un dispositif de secours et de médicalisation sera mise en place par l'organisateur qui fait appel à un organisme conventionné, un coureur faisant appel aux secours mis en place par l'organisation, pompiers infirmiers, médecins ... se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à tout participant en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Tous les coureurs devront se conformer à la prescription des organisateurs et au code de la route.

Seuls les coureurs portant leur dossard et se trouvant sur un des parcours balisés seront sous la responsabilité de l'association organisatrice.

Article 15 : Ravitaillements

Pas de gobelets fournis sur l'évènement, dans un respect éco responsable, utilisation des gobelets personnels des coureurs uniquement.

Plusieurs points de ravitaillement sont proposés tout au long des parcours, cf article 2.

Le coureur doit veiller à disposer au départ de chacun des ravitaillements des quantités d'eau et aliments nécessaires pour rallier le poste suivant.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Il sera possible aux coureurs de laisser leurs déchets dans des poches prévues à cet effet sur ces points de passage.

Article 16 : Balisage

Un balisage éco responsable, à l'aide de piquets drapeaux et bandelettes, est mis en place sur les parcours.

Si le coureur ne voit plus de balisage, il devra vérifier sa trace gpx afin de retrouver au plus vite le parcours balisé.

L'ensemble du balisage sera enlevé dès la fin de la course.

Article 17 : Barrières horaires

Des temps maximums autorisés et des barrières horaires sont mis en place pour chacun des parcours, cf article 2, le dépassement de ces temps de passage entraîne la disqualification du participant sur le parcours concerné.

Tout coureur mis hors course devra rendre son dossard, ne sera pas classé, ne sera pas autorisé à poursuivre son parcours et se devra de revenir sur le point d'arrivée selon les indications des personnes responsables de l'organisation.

Si malgré tout, la personne décide de continuer sur le parcours, il le fera sous sa propre responsabilité.

Article 18 : Abandon

Sauf blessure invalidante, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou ravitaillement le plus proche.

Si l'état du participant le nécessite, l'organisation assurera la prise en charge du coureur blessé par les secouristes, selon les circonstances et/ou la gravité, l'organisation fera appel aux services de secours de l'état, en complément de son dispositif de secours et de médicalisation.

En cas d'abandon sur un point de contrôle ou ravitaillement, cet abandon devra être validé par le Pc course via les bénévoles du poste.

L'organisation proposera une solution de rapatriement, en cas de refus le coureur sera sous son entière responsabilité.

Si l'abandon se fait sur une zone dépourvue de bénévoles, le coureur devra obligatoirement prévenir le Pc course, numéro de téléphone indiqué sur le dossard, si il ne le fait pas les frais de recherche pourront lui être facturés.

Article 19 : Pénalisation- disqualification

En s'inscrivant à l'une des courses du Trail de la Barousse, les coureurs s'engagent à :

- Respecter l'environnement traversé
- Suivre le parcours selon le balisage en place
- Ne pas utiliser de moyens de transport
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours
- Pointer à tous les postes de contrôle
- Porter le dossard devant et visible durant toute l'épreuve
- Posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- Se soumettre au contrôle anti dopage
- Porter assistance à tout coureur en difficulté
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- Être respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur pourra entraîner sa disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité sans possibilité de faire appel de cette sanction.

Article 20 : Annulation, modification de parcours ou suspension de course

Les organisateurs se réservent le droit de changer les itinéraires, de modifier les horaires de départ de chaque course, de suspendre provisoirement la course, d'annuler l'épreuve jusqu'au dernier moment pour des raisons de sécurité.

En cas de météo défavorable, des parcours de repli pourront être mises en place.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure par l'organisation, celle-ci est déchargée de tout recours des frais engagés.

Article 21 : Assurance - Responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En cas d'abandon, de disqualification, la responsabilité de l'organisation est déchargée.

Article 22 : Règlement général sur la protection des données

Conformément à la loi informatique et libertés et au RGPD (UE 2016/679), chaque concurrent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement des données le concernant.

1. Finalités du traitement

Les données collectées sont nécessaires :

- A la gestion de l'inscription
- A l'identification individuelle des participants
- A la sécurité et au suivi de l'évènement
- Au chronométrage et à la publication des résultats
- A l'envoi d'informations liées à une course
- A l'envoi d'informations sur d'autres évènements organisés par l'association (prospection événementielle)

2. Durée de conservation : 3 ans/ 10 ans/ archives sportives

Les données utilisées à des fins de prospection ou d'informations sur d'autres évènements sont conservées 3 ans en l'absence de nouvelle prescription.

Les données liées à l'inscription, à la sécurité, à la facturation, aux assurances ou aux justificatifs médicaux sont conservées 10 ans, renouvelés à chaque participation.

Les données nécessaires à l'historique sportif sont conservées durablement afin de garantir l'intégrité des classements et la mémoire sportive de l'évènement.

3. Anonymisation du classement.

Tout participant peut demander l'anonymisation de son classement, le classement sera conservé mais le nom du coureur n'apparaîtra pas publiquement.

4. Destinataires

Les données peuvent être transmises uniquement aux prestataires nécessaires au bon déroulement de l'évènement.

5. Exercice des droits

Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée à barousseoxy@orange.fr

Toute demande sera traitée dans un délai d'un mois conformément au RGPD.

L'association met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité des données collectées.

Article 23 : Récompenses

Pour le Kv récompenses aux 3ers scratches masculin et féminin vendredi 16 mai à la salle des fêtes de Sost dès 21h00.

Pour les Trails récompenses aux 3ers scratches masculin et féminin ainsi que le premier de chaque catégorie sur le site d'arrivées à :

13h00 pour les parcours de 15 km

13h30 pour les parcours de 25 km

14h00 pour les parcours de 44 km.

Pour les défis récompenses aux 3ers scratches masculin et féminin sur le site d'arrivées le dimanche 18 mai à 15h00.

Pour les challenges récompenses le dimanche à 14h15.

Article 24 : Droit à l'image

L'association et ses partenaires agréés se réservent tous droits d'utilisation des images des différentes épreuves. Tout coureur renonce à se prévaloir du droit à l'image avant, pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés.

Article 25 : Autres précisions

Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés sur les épreuves et animations autres que le canitrail.